

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :
Il s'agit de la révision de la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions à usage d'habitation.

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte- rendu de la réunion du JEUDI 24 JUIN 2021 et le met au vote.

6 VOIX POUR

1/ DELIBERATION REVISION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mme le Maire rappelle que depuis 2012, la commune a instauré une taxe d'aménagement de 1 % pour tout propriétaire déposant un permis de construire à usage d'habitation. Ce taux est révisable tous les 3 ans. Mme le Maire propose de réviser ce taux et de le passer à 2 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION CHOIX DU PRESTATAIRE MACONNERIE « LOCAL TECHNIQUE »

Mme BERTHOUMIEU ayant un lien de parenté avec l'un des entrepreneurs qui ont postulé, sort de la salle et ne participe pas aux décisions et au choix de l'entreprise.

M. Jérôme LANDES, 1^{er} Adjoint, fait un bref rappel des conditions d'appel d'offres dans les collectivités : En effet, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, le marché des travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT peut être conclu sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

M. LANDES présente les dossiers des 4 entrepreneurs ayant répondu à l'appel d'offres :

- Entreprise SELE : 8 000 € HT (non compris coût montage et démontage échafaudages)
- Entreprise DELCAMP : 10 040 € HT (non compris coût montage et démontage échafaudages)
- Entreprise FORTIN : 7 240,50 € HT
- Entreprise BERTHOUMIEU : 6 800 € (non assujetti à la TVA)

M. LANDES met au vote. Le choix se porte sur l'entreprise BERTHOUMIEU à **5 VOIX POUR**

Mme le Maire réintègre la salle de réunion.

3/ DELIBERATION CONVENTION DES ECOLES DE GRAMAT

Mme le Maire indique qu'une convention doit être signée avec la Mairie de Gramat pour la scolarisation d'un enfant de la Commune en maternelle pour un montant de 763 €, représentant une demi année scolaire.

6 VOIX POUR

5/ DELIBERATION ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

GROUPAMA a fait parvenir un chèque d'un montant de 72,40 € en remboursement des frais de contentieux. Il y a lieu de l'encaisser.

6 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- L'Association Albius Villa organise une journée du patrimoine le dimanche 19 septembre prochain en l'église Saint-Pierre d'Albiac ;
- Le dossier « adressage » est pratiquement terminé. La plupart des plaques et panneaux ont été posés.
- Mme le Maire informe qu'un rendez-vous a eu lieu avec le Président du Grand Figeac le 2 septembre dernier pour le « cœur de village ».
- Mme le Maire fait un point sur la location de la Maison Aurélie. Les visites sont en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.